

Notez bien

Le secrétariat de mairie

est ouvert au public
- le lundi de 15 h. à 19 h.
- le mardi de 15 h. à 17 h.
- le jeudi de 15 h. à 17 h.
- le vendredi de 11 h. à 12 h.
et de 15 h. à 17 h.

Tél : 03 80 26 61 96

mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site Internet :

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Permanences

Maire :
le vendredi de 17 h. à 18 h.
1er Adjoint :
le lundi de 17 h. à 18 h.

Pour nous joindre

Maire : 06 13 98 51 60

maurice.bour@orange.fr

1er adjoint : 06 80 84 81 05

alainvieillard-

baron@orange.fr

2ème adjoint : 06 85 12 37 26

bruno.turquois@orange.fr

3ème adjoint : 03 80 26 67 97

sophie.dupin.m@orange.fr

Permanences

bibliothèque

Tous les mardis de

17 h. à 19 h.

Tous les samedis

de 10 h. à 12 h.

La graine magique ...

Drôle de réveil

Chapitre 3

Le lendemain matin, Max trouva une lettre sur sa table de nuit.

Très pressé, il l'ouvrit et la lut à haute voix :

« Cher Max, votre bien aimée Soleil a été enlevée par moi-même ! Je pense qu'il faudra repousser le mariage. Votre bien aimée vous attendra ! »

- Mère, cria-il, mère ! Où êtes-vous ?

- Je suis là mon enfant. Qu'y a t'il ? répondit-elle.

- Soleil ! Soleil a été enlevée par le sorcier !

- Ce n'est point possible ! je vais aller voir ça de plus près.

Affolé, il retourna dans sa chambre et trouva une autre lettre. Il n'eut pas le temps de la lire qu'il entendit quelqu'un parler.

- Max, Max réveille-toi, tu t'es assoupi dans le canapé en lisant le journal.

- Tu as vu les nouvelles ? Monsieur Paline a réussi à trouver une graine qui fait pousser les billets,

- Je ne le crois pas c'est impossible ! lui dit sa mère.

- Oui j'ai lu, mais quelle heure est-il ? et je dors depuis combien de temps ? répondit Max.

Elle le regarda attentivement en souriant puis au bout d'un moment interminable, elle lui dit :

- Il est déjà 9 heures et tu dois aller vendre notre dernière poule ! Enfile un blouson et va vite mon fils.

Fin

Nina Bernouin

Lectures communes, une fête du livre pour les communes rurales

La commune de RUFFEY-LES-BEAUNE participe à la manifestation nationale "Lectures communes, une fête du livre pour les communes rurales".

Nous vous donnons rendez-vous le **jeudi 16 mai** de 17 h. à 20 h. pour une découverte de la bibliothèque de Ruffey. Un coin lecture vous permettra de parcourir les ouvrages mis à votre disposition. Un premier prêt de livre, gratuit, sera possible pour les Rufféens qui ne sont pas encore inscrits à la bibliothèque.

L'équipe de la bibliothèque collectera pour l'association Adanse'Faso des dictionnaires de poche français et français/langues étrangères, ainsi que des albums pour la jeunesse, imagiers, aventures d'animaux ... Des livres d'occasion seront vendus au profit de cette association. Les élèves du CM2 participent à cette action en vous présentant leur image du livre.

Nous vous attendons nombreux !

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions auront lieu dans les mairies puis les parents se rendront auprès de la directrice pour procéder à l'admission.

Les inscriptions auront lieu

Le lundi 13 mai de 15 h à 18 h dans les mairies de Ruffey et de Vignoles

Le jeudi 16 mai de 15 h à 18 h à la mairie de Vignoles

Les admissions auront lieu :

Le lundi 13 mai et le jeudi 16 mai de 17 h à 18 h 30 à l'école maternelle

Sont concernés les enfants nés en 2010

ainsi que les nouveaux arrivants dans les communes.

Veillez vous munir de votre livret de famille ainsi que du carnet de santé de l'enfant.



Mairie de RUFFEY-LES-BEAUNE - 21200 N° 55- Mai 2013

Notez bien

**** *

Tontes et bruits divers

Horaires autorisés
(arrêté préfectoral
du 16 juin 1999)

Jours ouvrables :

8 h. 30 à 12 h.

et 14 h. 30 à 19 h. 30

Samedis :

9 h. à 12 h.

et 15 h. à 19 h.

Dimanches

et jours fériés :

10 h. à 12 h.

**** *

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 2 au 12 mai.

Une permanence sera assurée les vendredis 3 et 10 mai de 16 h. à 18 h.

**** *

Edito

Vous trouverez dans ce numéro un encart spécial dédié au budget de la commune pour l'année 2013. L'élaboration du budget constitue toujours un travail assez délicat car il faut prévoir au mieux les dépenses et les recettes pour l'année en cours.

En fonctionnement, les choses sont relativement aisées, les dépenses courantes étant globalement connues et chiffrées. Par contre, nos recettes vont en s'amenuisant, principalement pour deux raisons indépendantes de notre volonté : d'une part l'attribution de compensation versée par l'Agglomération est figée depuis 2008 (elle est fixée "à vie" à 126 360 €) et ne tient pas compte de l'inflation, d'autre part les aides de l'état restées stables depuis quelques années, diminuent dès cette année. Quant aux impositions locales, nous restons sur des augmentations très minimes (augmentation de 1% cette année, qui n'apporte qu'un modeste complément d'à peine 1 700 €!).

En investissement, le conseil essaie de maintenir le patrimoine en bon état, mais ce n'est pas facile car les moyens manquent cruellement, et les subventions diminuent d'année en année. Quels que soient les travaux envisagés, on nous annonce des taux de subventionnement souvent élevés (30 % à 40 % en général), mais l'organisme qui apporte son aide (Etat, Région ou Département) place une limite en instituant des plafonds de travaux subventionnables, souvent ridiculement bas.

Restons sereins ! Globalement, la commune s'en tire honorablement. Notre taux d'endettement reste dans la moyenne basse et nous parvenons bon an mal an à maintenir et à améliorer les services rendus. C'est l'essentiel.

Maurice Bour

PLU

Le projet de PLU, consultable en mairie, a été arrêté par le Conseil Municipal le 16 avril 2013.

Il sera soumis à l'avis des personnes publiques associées et aux organismes et communes qui en ont fait la demande, pendant trois mois.

Ensuite, au cours de l'enquête publique, vous pourrez émettre vos observations auprès du commissaire enquêteur.

Le projet sera définitivement adopté par délibération du Conseil Municipal (fin de l'année 2013 probablement).

Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous à 10 h. 30 devant la mairie.

Au programme :

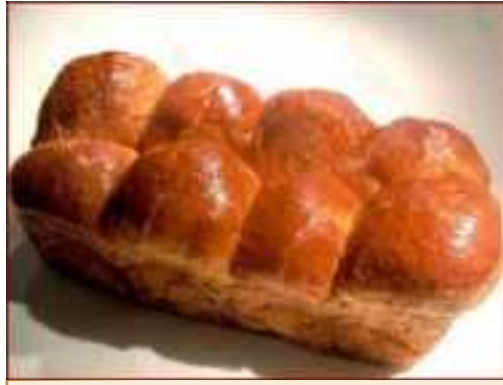
Défilé au Monument aux Morts

et dépôt d'une gerbe.

Remise de drapeau des Sapeurs-pompiers.

Défilé au cimetière.

Vin d'honneur salle du Foyer rural.



Opération "Brioche 2013"

Comme chaque année, l'association des Papillons Blancs organise l'opération brioche.

Elle aura lieu au cours de la semaine du lundi 13 mai au lundi 20 mai 2013.

Un grand merci d'avance aux bénévoles pour l'aide

précieuse que vous nous apportez en participant à la présentation de ces brioche aux habitants de votre commune et de ses hameaux.

Ceux-ci sont libres de faire un don ou non pour l'association.



CONCOURS DE DESSINS D'ENFANTS

Les 1 et 2 Juin, le Comité des Fêtes de VIGNOLES organise sa troisième Exposition "GRANGES et JARDINS": quarante artistes (peintres, sculpteurs et photographes) exposeront chez des habitants de CHEVIGNEROT.

Comme en 2012, nous convions les enfants de maternelle et primaire du RPI RUFFEY-VIGNOLES à participer à un concours de dessins libre de sujet et de technique. Un dessin (format 24 x 32 cm.) par enfant sera exposé dans un lieu choisi par le Comité des Fêtes. Il devra comporter au dos : le nom, le prénom, l'âge, le niveau scolaire ainsi que le N° de téléphone ou l'on peut joindre le jeune artiste.

Un jury d'artistes désignera le samedi 1er juin : un 1^{er} prix niveau maternelle, un 1^{er} prix CP, CE1 et 2 et un 1^{er} prix niveau CM 1 et 2.

Pour la bonne marche de l'exposition, les dessins seront déposés chez Mr Jean-François CAILLOT 3 Rue Jaune à Chevignerot durant la semaine 21 (du 20 au 24 Mai) après 18 Heures.

Pour les 3 gagnants, le moment et le lieu de la remise de leur prix leurs seront communiqués téléphoniquement par le Comité des Fêtes.

Les œuvres des artistes en herbe leur seront restituées les jours suivant la manifestation.

Tous les enfants de VIGNOLES (maternelles et primaires) scolarisés ou non sur la commune peuvent participer au concours et venir déposer leur dessin chez J-F. CAILLOT.

A vos crayons, feutres et gouaches....!

Mise en garde

On nous signale de plus en plus souvent des démarchages par téléphone, de la part de sociétés qui disent avoir l'accord de la mairie. Ces démarches n'ont qu'un seul but : vous vendre des installations souvent très coûteuses !

En aucun cas la mairie ne donne son accord pour un démarchage quel qu'il soit.

Fête du printemps

Retenez la date du SAMEDI 25 MAI !

La fête du printemps se déroulera pour la deuxième année avec, nous l'espérons, un très beau temps, sur la place et dans la cour de l'école.

Au programme :

de 14 heures à 19 heures

des expositions très variées, des exposants de la commune et d'ailleurs, des promenades en calèche pour les enfants, des jeux et des concours, des surprises, la fromagerie de Chézery-Forens et une ambiance très festive

Apéritif offert à partir de 19 heures

Sortie marche à CHEZERY

Nous rappelons la sortie marche organisée à CHEZERY le 19 mai. Si vous n'êtes pas encore inscrit, faites-le rapidement.

Au programme :

- Marche de 5-6 h de Chézery jusqu'au Crêt de Chalam pour les très bons marcheurs.
- Marche de 2h de la Corne du Lion au Crêt de Chalam pour les moins aguerris.

Repas tiré du sac vers 13 h 30 pour tous, au Crêt de Chalam.

Retour dans la vallée en fin d'après-midi. Fromagerie.

Réunion du Conseil municipal du 2 avril 2013

Présents : M.M. Maurice BOUR, Maire, Alain VIEILLARD-BARON, Bruno TURQUOIS, adjoints, Jean-Louis CHARLEUX, Mmes Patricia GUILLAUME, Véronique FLACELIERE, M.M. Carlos CAMOES, Philippe WEMMERT, Mme Florence TOMASELLO, M. Cyril VACHON, Mme Agnès GREFFE.

Absent excusée : Mme BURCKEL (pouvoir à M. VACHON)

Absents : Mme Sophie DUPIN, M. Jean-Philippe MACHURON - M. François GOGUELAT

Secrétaire de séance : Patricia GUILLAUME

Compte-rendu : Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 Mars 2013.

Décision du maire : M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 09 septembre 2008: Néant.

Compte administratif – compte de gestion – affectation des résultats 2012 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévu : 257 062,00 Réalisé : 206 996,00

Recettes : Prévu : 257 062,00 Réalisé : 121 540,67

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu : 519 164,00 Réalisé : 350 910,59

Recettes : Prévu : 583 617,00 Réalisé : 625 293,23

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 85 455,33

Fonctionnement : 274 382,64

Résultat global : 188 927,31

Vote des trois taxes directes locales :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 1 % du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (pas d'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti) :

Taux 2012: Taxe d'habitation : 9,64%

Taux 2013 : Taxe d'habitation : 9,73% (+1%)

Taux 2012 : Taxe foncière(bâti) : 9,63%

Taux 2013 Foncier bâti : 9,72 % (+ 1%)

Taux 2012 : Taxe foncière (non bâti) 40,28%

Taux 2013 : Taxe foncière (non bâti) 40,28% (sans changement)

Budget primitif 2013 : Voir détail en page annexe

Lotissement – portage foncier- lotisseur : M. le Maire rend compte de la réunion du 2 avril avec la société VILLEO et Mme MASSON, en charge du PLH à l'Agglomération, au sujet du futur lotissement.

La commune peut soit acquérir les terrains elle-même par le biais d'un emprunt, (prévu au BP 2013) soit solliciter l'Agglomération pour bénéficier du portage foncier, possibilité offerte dans le cadre du règlement du PLH récemment approuvé en conseil communautaire. Le portage foncier vise à ne pas alourdir sur le long terme le budget de la commune ; lorsque cette dernière aura en perspective la commercialisation de certaines parcelles, la revente par la communauté d'agglomération pourra avoir lieu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours de l'Agglomération Beaune Côte et Sud pour porter l'acquisition des parcelles sises sur la commune de Ruffey-Lès-Beaune, cadastrées section D n°452 (partie) lieudit « le village » pour 48a 65ca, n°457 pour 21a 47ca de Monsieur BACHELET, section D n°854 (partie), 453 pour 5a 70 centiares, D 845 pour 14a 85 centiares de Monsieur LHUILLIER, Mme JACOB, soit une superficie totale d'environ

15 000 m², au prix de 10 euros le m², dans le cadre du portage foncier.

Il s'engage à respecter le règlement du PLH concernant le portage foncier adopté le 25 Mars 2012 en conseil communautaire.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour la signature de la convention et des actes afférents.

M. le Maire fait part d'une demande de M. POINCENOT qui souhaite acquérir une petite parcelle de 220 m² appartenant à la commune et jouxtant sa propriété, et propose un prix de 2 euros le m². Le Conseil donne son accord à l'unanimité, sous réserve que cette vente ne s'oppose pas au projet de lotissement en cours.

Eco-village avenir : Le Conseil examine les scénarios établis par le bureau d'études « L'Atelier du Triangle » pour le projet Eco Village Avenir.

Avant de prendre des décisions sur les différentes possibilités offertes, le Conseil prendra le temps de la réflexion et tiendra une réunion de travail sur ces questions le 16 avril à 19 h 30.

Au cours de cette réunion, le Conseil examinera également le plan définitif du PLU.

Le maire présente le projet de rénovation de la rue du Chemin Neuf et la mise en place d'une voie piétonnière. Un devis établi par le bureau TECHNIQUES TOPO fait apparaître un montant total de 144 000 € beaucoup trop élevé pour le budget communal. Le conseil maintient une somme de 100 000 € au budget pour la rénovation de la route.

Relais assistante maternelle :

M. le Maire doit rencontrer les responsables du RAM et les services concernés à l'Agglomération pour examiner les solutions proposées pour l'aménagement et les travaux de mise aux normes des locaux de la commune.

Pôle scolaire : M. le Maire fait le point sur le pôle scolaire. Tous les accords sont obtenus pour la mise en place. Une réunion doit avoir lieu le 3 avril avec les enseignants et l'inspection départementale pour valider le calendrier et les détails du déménagement.

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 6 abstentions, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er mai 2013. Cet emploi est créé à raison de 35 h hebdomadaires.

Informations et questions diverses :

- M. le Maire rappelle le projet de sortie marche à Chézery-Forens.

- M. TURQUOIS fait le point sur la fête de printemps, qui doit avoir lieu le samedi 25 mai.

- M. le Maire précise que madame Paulette CRETIN a accepté la vente des parcelles prévues au prix proposé par le Conseil dans la délibération du 5 février 2013.

- M. le Maire fait part au conseil de l'invitation de la mairie de Martfü (HONGRIE) pour le centenaire de la création de la ville. Cette invitation s'inscrit dans le cadre de la suite du MEN'ART qui s'était déroulé à Ruffey-lès-Beaune en 2011.

- M. VACHON fait part de quelques observations concernant divers éléments d'entretien à Grandchamp (Panneau tordu, busage à prévoir, branchages à ramasser ...)

Séance levée à 23 h.

BUDGET COMMUNAL 2013

Dans sa réunion du 2 avril, le Conseil Municipal a voté le budget de la commune pour l'année 2013. En voici une vue synthétique qui vous permettra de mieux comprendre.
Pour celles et ceux qui souhaitent plus de détails, nous rappelons que le budget de la commune est un document public et qu'il peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture.

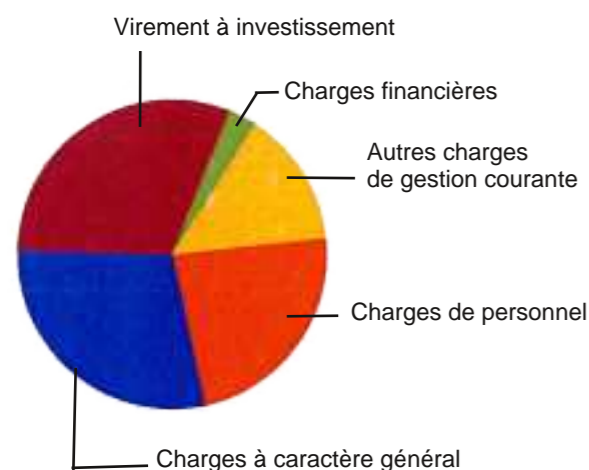
Le budget d'une commune comprend deux parties : Fonctionnement et Investissement. En fonctionnement, le budget recense toutes les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services (paie des salaires et des indemnités, entretien des bâtiments, de la voirie et des annexes, assurances, cotisations, intérêts des emprunts). On peut comparer dépenses et recettes de fonctionnement aux dépenses et recettes courantes d'un ménage. En investissement, le budget recense les dépenses exceptionnelles (achat de gros matériel, acquisitions de terrains, de locaux, constructions, remboursement du capital des emprunts...) Les recettes sont constituées principalement des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, des emprunts. On peut comparer aux dépenses exceptionnelles d'un ménage (achat de véhicule, de logement, ...).

Nos principales dépenses de fonctionnement
<p>Charges à caractère général : 156 230 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 41 500 € : Eau, assainissement, électricité, chauffage ... - 52 200 € : Entretien (locaux, voirie...) - 11 580 € : Fournitures diverses (bureau, école, ...) - 20 000 € : Maintenances, assurances, télécommunications, ... - 16 000 € : Fêtes et cérémonies - 14 950 € : Frais divers (honoraires, timbres, ..) <p>Charges de personnel : 126 100 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires des agents techniques, de la secrétaire, - Cotisations sociales <p>Autres charges de gestion courante : 77 510 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 000 € : Indemnités des élus - 13 222 € : Service incendie du département - 33 000 € : Organisme de regroupement (RPI) - 9 288 € : Subventions, divers ... <p>Charges financières : 15 761 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 365 € : Intérêts des emprunts - 9 396 € : subvention induement perçue en fonctionnement - 166 307 € : versement à la section d'investissement <p>Soit au total : 543 830 €</p>

Nos principales recettes de fonctionnement
<p>Excédent du budget 2012 reporté : 188 927 €</p> <p>Produit des services : 6 750 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 600 € : Vente de coupes de bois - 3 000 € : Remboursements divers (repas 14 juillet,...) - 1 150 € : Diverses redevances <p>Impôts et taxes : 305 239 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 163 879 € : Contributions directes (vos impôts locaux) - 126 360 € : Attribution de compensation versée par l'Agglomération - 15 000 € : Taxe additionnelle aux droits de mutation <p>Dotations et participations : 98 965 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 796 € : Dotation forfaitaire de l'Etat - 23 169 € : Dotations diverses de l'Etat <p>Autres produits : 9 500 € dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 000 € : Revenus des immeubles (location des terres et des salles) - 1 500 € : Produits exceptionnels <p>Soit au total : 609 381 €</p> <p>Solde positif : 65 551 €</p>

Nos principales dépenses d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> - 85 456 € : Couverture du déficit cumulé - 30 059 € : Remboursement des emprunts (partie capital) - 30 000 € : Bureaux d'études (pour PLU et projet Eco Village Avenir) - 3 908 € : Logiciel et numérisation état civil - 10 500 € : Acquisition de terrains - 160 000 € : Achat terrains futur lotissement (1) - 4 000 € : Entretien bois - 2 000 € : Plantations - 104 000 € : Réfection Chemin Neuf - 4 600 € : Travaux évac. eau Grande Rue - 9 600 € : Travaux renforcement électricité pour Bourgogne Recyclage (2) - 3 000 € : Petit matériel (Nettoyeur, outillage, ...) - 8 600 € : Tondeuse - 50 000 € : Travaux mise aux normes pour RAM - 3 242 € : Divers (jardinières, lampe, urne, ...) <p>1 - En principe, cette somme ne sera pas utilisée, l'achat pourrait être réalisé par l'Agglomération</p> <p>2 - Ces travaux effectués sur l'emprise communale seront intégralement remboursés par Bourgogne Recyclage (voir partie Recettes)</p>

Nos principales recettes d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> - 85 456 € : Couverture du déficit cumulé (1) - 160 000 € : Emprunt pour achat terrains du futur lotissement (2) - 15 000 € : FCTVA (récupération de la TVA) - 12 000 € : Taxe locale d'Equipeement perçue sur les permis de construire - 302 € : Subvention achat d'une urne - 10 800 € : Subvention de la Région pour étude EcoVillage Avenir - 19 000 € : Subvention de la Région pour le PLU - 9 600 € : Remboursement travaux électricité par Bourgogne Recyclage - 166 307 € : Virement de la section de fonctionnement (2) - 30 500 € : Subvention Conseil Général (voirie) <p>1 - Le déficit cumulé d'investissement des années précédentes entre également en recettes (on sort une somme du tiroir dépenses pour la placer dans le tiroir recettes, mais la somme reste à la commune. Il s'agit en fait d'un jeu d'écritures).</p> <p>2 - En principe, cet emprunt prévu au budget ne sera pas réalisé (c'est l'Agglomération qui devrait faire l'achat).</p> <p>Soit au total : 508 965 €</p>



A noter :

- Les dépenses de fonctionnement sont à peu près stables d'une année sur l'autre.
- Par contre, en investissement, les dépenses sont fonction des travaux prévus ou déjà engagés. Les sommes peuvent donc varier très fortement selon les années et selon les fonds disponibles. Les travaux inscrits au budget ne sont pas forcément réalisés. En effet, un subventionnement prévu peut être repoussé par l'organisme qui doit le délivrer (cela a été le cas pour les subventions du département prévues en 2012 et qui n'ont été versées qu'en 2013).
- Les contributions directes (impôts locaux) augmentent de 1 % cette année pour tenir compte (un peu) de l'inflation. Seules les taxes d'habitation et de foncier bâti subissent cette légère hausse.

Pôle scolaire

Depuis quelques années, nous parlons de la mise en place possible du pôle scolaire à Vignoles, pôle regroupant toutes les classes au même endroit.

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises : nos locaux ne sont plus aux normes, trop exigus, et nous n'avons aucune possibilité d'agrandissement. Une extension ne peut être envisagée car nous sommes en zone inondable et trop près de la rivière. La zone de l'école est de plus située dans le périmètre de protection de l'église classée, ce qui rend toute modification extérieure très délicate.

Bien sûr, nous aurions pu profiter du futur lotissement pour construire des locaux neufs et adaptés. Outre qu'une telle construction était au-dessus de nos moyens, elle n'aurait pas eu l'aval des autorités académiques qui préconisent les regroupements d'écoles.



Les obstacles administratifs sont maintenant franchis et le pôle scolaire voit le jour. A la rentrée de septembre, nos deux classes seront regroupées avec celles de Vignoles dans une structure spacieuse, agrandie pour l'occasion, et répondant à toutes les normes en vigueur.

Le nouvel espace de travail de nos enfants est spacieux, agréable, et comporte de nombreux aménagements que nous n'étions pas en mesure d'offrir : une salle informatique dédiée, une bibliothèque à l'intérieur des locaux, des espaces de jeux et des terrains de sport, la Maison pour tous, les locaux de la cantine, de la garderie et du centre de loisirs à proximité immédiate.

Les avantages pour nos enfants comme pour les enseignants sont multiples : échanges de services et de compétences entre les enseignants, meilleure prise en compte des difficultés, suivi plus aisé des enfants. Le pôle scolaire, avec ses 5 classes primaires et sa maternelle préparera encore mieux les enfants à leur arrivée en 6ème où ils trouveront une structure proche de celle qu'ils auront connue. Le transport scolaire sera simplifié et la mise en application des nouveaux textes concernant les rythmes scolaires s'en trouvera grandement facilitée. En effet, avec la proximité du centre de loisirs et des animateurs, la prise en charge des activités sera beaucoup plus aisée et efficace car il n'y aura pas de transport à assurer d'une école vers le centre de loisirs.

Ajoutons qu'avec ce regroupement, les frais de fonctionnement vont être réduits pour notre commune. L'administration du pôle scolaire se fera à travers un comité de gestion regroupant les deux communes (5 membres par commune, maires compris). Les charges de fonctionnement seront réparties, comme actuellement, au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

Pour les inconvénients, il est certain que la fermeture d'une école peut être traumatisante pour les habitants, habitués aux bruits et aux rythmes des récréations, des animations diverses. Pourtant, il faut bien vivre avec son temps. Les regroupements sont indispensables et on ne peut pas vivre éternellement sur des schémas anciens qui répondent de moins en moins efficacement aux besoins d'un monde en pleine mutation. Notre monde change, certes trop rapidement au gré de beaucoup d'entre nous. Avec la mise en place du pôle scolaire, nous préférons maîtriser le changement plutôt que de le subir dans la précipitation, sans préparation. C'est un choix que nous avons annoncé de longue date et que nous assumons. Avec le pôle scolaire, nous offrons à tous nos enfants et à nos enseignants un merveilleux outil. A eux de s'en emparer et d'en faire le meilleur usage. Pour notre part, nous veillerons à tout mettre en oeuvre pour la réussite de ce nouveau pari vers l'avenir.

Notre bâtiment actuel, construit vers 1850, continuera bien entendu de vivre. Bientôt il recevra dans ses murs une nouvelle structure avec le Relais Assistance Maternelle (RAM) qui déménagera de Vignoles à Ruffey dès que les aménagements nécessaires seront réalisés (accès handicapés, protections diverses, toilettes aux normes, ...).

Le secrétariat de la mairie comme la salle du conseil et des mariages deviendront accessibles à tous. Les locaux continueront de vivre pleinement, au service de tous. Bien entendu, tout cela prendra un peu de temps et ce n'est que dans quelques années que nous pourrons inaugurer nos nouveaux espaces. Toutes ces transformations font l'objet d'une étude actuellement en cours, sous le vocable d'Eco-Village-Avenir, et avec le patronage de la Région et du Département qui vont soutenir nos projets par leurs subventions. Nous en reparlerons dans un prochain Rufféen spécialement consacré à tous ces changements.

Maurice Bour

A la rencontre des habitants



Aujourd'hui, je vais à la rencontre de Monsieur Pascal Sédillot.

Installé à Grandchamp depuis 2001, Monsieur Sédillot est un homme discret, connu de quelques habitants de la commune. C'est surtout un ébéniste d'art passionné, à 90% dit-il, (le reste étant consacré à la création en sur mesure ou adaptations complexes).

D'emblée, sa gentillesse et sa compétence mettent à l'aise.

Pendant de très nombreuses années, il a appris son métier auprès de son grand père, qui a travaillé jusqu'à 84 ans dans son atelier de Beaune... C'est lui qui l'a initié et formé au respect, à la minutie, au temps qui ne compte plus, lorsqu'on entreprend la restauration de meubles précieux.

« Même en donnant le meilleur, on n'est jamais certain du résultat... »

C'est tout dire du perfectionnisme qui anime Monsieur Sédillot.



Ce qui frappe lorsqu'on entre dans son atelier, c'est la quasi absence de machine à part une scie à ruban et un petit combiné. Par contre on trouve un grand établi et un tableau mural, sur lequel sont soigneusement alignés de multiples gouges, ciseaux et autres varlopes, qui attendent la main du maître des lieux.

Outre les multiples reprises de structures ou sculptures des meubles qui ont subi les outrages du temps, Monsieur Sédillot est un spécialiste du « vernis au tampon » et de la marqueterie, techniques qu'il pratique exactement de la même façon qu'il y a deux ou trois cents ans ...C'est lui-même qui prépare ses vernis et ses teintures à partir des recettes transmises par son grand-père.

Le vernis au tampon est une technique ancestrale tout à fait particulière qui consiste tout d'abord à effectuer un remplissage des pores du bois à la poudre de ponce, pour obtenir une surface extrêmement douce et polie, résultat qui est tout à fait impossible de réaliser au papier de verre, mais qui pour une commode Louis XVI par exemple, peut nécessiter plusieurs semaines de travail avant d'arriver au rendu souhaité.

C'est seulement après ce travail fastidieux qu'il pourra appliquer un tampon de vernis dilué à l'alcool, toujours bien sûr à partir de recettes personnelles. J'admire, juste avant sa livraison, un magnifique secrétaire Louis XVI en acajou complètement restauré, avec ses « secrets » (dispositifs ingénieux et discrets qui masquent l'ouverture d'un tiroir ou d'une cache...), meuble signé Courte, ébéniste Dijonnais connu des spécialistes, dont le rendu de surface est tout à fait exceptionnel.



La marqueterie, son autre spécialité toujours dans la restauration, nécessite la même minutie, dans le respect du fil des bois souvent précieux, de leur couleur et du délicat remplacement de pièces parfois très petites.

Monsieur Sédillot est pourtant un peu inquiet de la véritable « dépréciation » actuelle du meuble ancien. C'est le passionné qui parle, devant les trésors d'ébénisterie, de créativité, d'ingéniosité, des meubles magnifiques qui lui sont passés entre les mains. Pour autant, Beaune reste une plaque tournante importante du meuble, qui draine une clientèle nationale, voire internationale.

Et puis, si vous possédez un vieux meuble, un peu éprouvé par la succession des générations, ne le laissez pas dans un grenier, n'hésitez pas à lui demander conseil, il saura certainement vous orienter, ou donner une nouvelle vie à un précieux souvenir de famille.

En tout cas, un grand merci Monsieur Sédillot, pour cette passionnante visite.

Alain Vieillard-Baron

FOYER RURAL INFOS

La bibliothèque communique

Le bibliobus passera le 15 mai prochain, Merci de rapporter vos livres de la médiathèque au plus tard le mardi 14 mai. Les nouveaux titres seront à votre disposition à partir du samedi 18 mai.



LADIES NIGHT A RUFFEY

C'est parti avec les Agités du Bocal pour 8 représentations de leur dernière création : Ladies Night une pièce co-écrite par Antony Mac Carten, Stephen Sinclair et Jacques Collard, à l'origine du film "The Full Monty".

Il reste encore quelques places pour les différentes séances (30 Avril, 3,7,8,9,10,11,et 17 Mai) que vous pouvez réserver au 03.80.26.53.36 ou sur le site des Agités : <http://agites.dubocal.free.fr>.

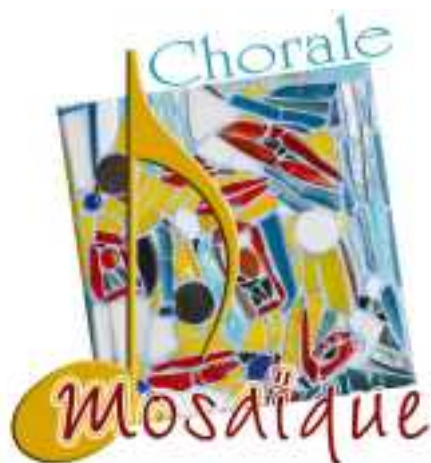
Ne laissez pas passer l'occasion de confirmer ce vieil adage" rufféen" : le mois de Mai, c'est le mois des Agités !

Le conseil d'administration

Adanse Faso au Foyer Rural

Voilà un logo que les habitués du Foyer Rural commencent à bien connaître depuis plusieurs saisons maintenant.

Il est annonciateur de rencontres et de spectacles et c'est effectivement ce qui se produira le **4 mai prochain à 20 h.30** à la salle du foyer rural puisque de nouveau, en partenariat avec **Adanse faso**, l'association humanitaire de nos amis Myriam et Etienne Girod qui oeuvre au profit des populations défavorisées du Burkina Faso, un spectacle unique vous sera proposé, avec la chorale de Meloisey et un groupe de Hip Hop en provenance de Chalon Sur Saône



MOSAÏQUE est un ensemble vocal de 30 choristes fondé en 1989. Il est basé à MELOISEY et aborde évidemment une "mosaïque" de répertoires sous la baguette de son chef de chœur : Elisabeth PERRIN (classique, chanson contemporaine, chants du monde, gospels).



Blazin's collection

Duke, dans le rôle de professeur et manager, a réuni en octobre 2011 dans le cadre d'un nouveau projet « maison de quartier » à Chalon sur Saône une dizaine de jeunes danseurs et danseuses formés en école de danse.

Depuis ils se produisent régulièrement sur la région et nous font le plaisir de venir danser à Ruffey-lès-Beaune en soutien aux projets menés par Adanse faso

L'entrée sera libre et gratuite et à l'issue de la soirée se tiendra une expo/vente d'objets artisanaux du Burkina.

On ne le dira jamais assez : mêlez l'utile à l'agréable... Joignez le plaisir d'une bonne soirée à celui, incomparable, de participer à une action caritative...

Bref, faites-le savoir autour de vous et venez nombreux. C'est samedi 4 mai à 20H30 ,salle du foyer rural.

Gérard GREFFE

**Pensez à prendre vos tickets de cinéma à la bibliothèque ! Il en reste encore quelques-uns.
Rappel : c'est 6,20 € la place !**

SOIREE BRASSENS AU FOYER RURAL



C'était encore une soirée qui restera dans les très bons souvenirs des spectateurs , ce samedi 6 avril , à la salle du foyer à l'occasion de ce spectacle consacré à l'inoubliable Georges Brassens

Catherine Chandon et Jean Jacques Doriet, de la troupe Chikadee de Dole, ont mis leur savoir faire au service de ce chanteur compositeur unanimement apprécié pour le plus grand plaisir du public, alternant tout au long du spectacle ses airs les plus connus avec des textes plus confidentiels mais dans lesquels le talent incomparable du grand Georges restait bien présent.

Après une première partie entièrement instrumentale et chantée , succédait du théâtre musical avec le divertissement " Bistrot Brassens : Chez Léon et Margot" prétexte à peine voilé à entendre et re-entendre avec toujours le même plaisir les airs les plus variés de " l'invité" de la soirée.

Il fallait oser s'attaquer à ce répertoire, dont tout le monde connaît au moins quelques morceaux mais que bien peu savent restituer avec autant de goût et de qualité. Pari gagné pour nos deux artistes du soir qui ont su trouver le ton juste et le phrasé adéquat pour faire revivre au public présent quelques grands épisodes de la chanson française.

On en redemande avec quand même le petit regret de ne pas avoir eu une salle aussi remplie que l'auraient mérité à la fois le talent des interprètes et le souvenir du poète-chanteur à la pipe et à la guitare.

Gérard GREFFE



Sortie aux Etangs d'Or

Le rendez vous était pris depuis notre précédente assemblée générale du mois d'Octobre et c'est ainsi qu'à l'invitation de notre conseiller général Jean Pierre Rebourgeon, les marcheurs du foyer se sont retrouvés le dimanche 7 avril sur le parking des étangs d'or à Merceuil, point de départ d'une balade/découverte de ce site récemment ré-aménagé.

En effet, ces anciennes gravières, que tout le monde connaît dans la région, ont subi depuis l'hiver dernier une cure de rajeunissement et de rafraîchissement bien à propos.

Des allées et des parcours reliant les étangs (16 au total !) ont été réalisés, des réserves naturelles créées, ainsi que des lieux de nidification pour les oiseaux de passage. Certaines zones végétales déjà existantes ont été valorisées, d'autres actualisées. Les pêcheurs n'ont pas été oubliés et plusieurs

étangs leurs sont réservés. Des aires de pique-nique ont vu le jour et de nombreux panneaux descriptifs et d'explications permettent, au cours des promenades, de comprendre les travaux réalisés et leur utilité .

Pour notre part, nous avons bénéficié d'un guide, compétent et pédagogue, qui a su nous faire deviner ,au delà des renseignements fournis, ce que sera ce site , encore en devenir, dans le futur. Il est vrai que les conditions climatiques de ce matin frisquet et venteux ne se prêtaient pas à une découverte sereine de la nature et il a fallu faire un effort d'imagination pour rêver aux mêmes paysages sous le soleil et dotés d'une végétation luxuriante.

C'est sûrement pour cela , d'ailleurs, qu'une autre sortie, à une saison plus favorable sera envisagée.

Gerard GREFFE



FETE DE PRINTEMPS 2013

A l'invitation de la municipalité votre Foyer Rural y participera , avec la bibliothèque et différents ateliers (arts créatifs, couture, atelier de Basile et Zoe etc..) mais aussi la remise au goût du jour d'un ancien jeu pratiqué autrefois à Ruffey et dans la région. C'est une surprise et pour en savoir plus, il faut venir voir ! C'est le samedi 25 mai dans l'après midi !